

FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT: LEMON-ONE

Page 1

SECTION 01: PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT/FOURNISSEUR..... LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.
ADRESSE DE FABRICANT/FOURNISSEUR..... 109 IBER RD, UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896
NOM DU PRODUIT..... LEMON-ONE
UTILISATION DU PRODUIT..... NETTOYEURS DÉSORISANT
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE CANUTECH 613-996-6666

SECTION 02: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



ITINÉRAIRE D'ENTRÉE:

CONTACT AVEC LA PEAU CAUSE DES BRÛLURES.
ABSORPTION PAR LA PEAU N.D.
CONTACT AVEC LES YEUX..... CAUSE DES BRÛLURES OCULAIRES.
INHALATION..... L'EXPOSITION A DE CONCENTRATIONS ELEVEES DE VAPEUR PEUT CAUSER UNE IRRITATION DU SYSTEME RESPIRATOIRE, MAL DE TETE, NAUSEE, INCOORDINATION, SOMNOLENCE ET PERTE DE CONNAISSANCE.
INGESTION NOCIF SI INGÉRÉ
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION AIGUË..... VOIR CI-DESSUS.
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION CHRONIQUE .. VOIR CI-DESSUS.
CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION..... LES CONDITIONS OCULAIRES, CUTANÉES ET REPIRATOIRES PRE-EXISTANTES PEUVENT ETRE AGGRAVEES PAR L'EXPOSITION A CE PRODUIT.

SECTION 03: IDENTIFICATION DES RISQUES

INGRÉDIENTS DANGEREUX	C.A.S. #	%	TLV	DL50	CL50
ALCOOL D'ISOPROPYLE	67-63-0	5 - 10	ACGIH 400 PPM STEL 200 PPM TWA-ACGIH	CUTANÉ (LAPIN) 12870 MG/KG (RAT) 4710 MG/KG LD50 ORALE	DE L'INHALATION LC50 (RAT) 12000 PPM/8H
ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED	68439-46-3	3 - 10	N.D.	N.D.	N.D.
N-ALKYL (C12-16) - N, CHLORURE de NDI METHYL-N- BENZYLAMMONIUM	68424-85-1	1 - 5	N.D.	VOIR SECTION 11	VOIR SECTION 11

SECTION 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU EN CAS DE CONTACT, LAVER IMMÉDIATEMENT LA PEAU AVEC BEAUCOUP DE SAVON ET D'EAU. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN. ENLEVER IMMÉDIATEMENT LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS.
CONTACT AVEC LES YEUX..... EN CAS DE CONTACT, RINCER IMMÉDIATEMENT AVEC BEAUCOUP D'EAU. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.
INHALATION..... TRANSPORTER À L'AIR FRAIS. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN. EN CAS D'ARRÊT RESPIRATOIRE OU DE GÊNE RESPIRATOIRE, PRATIQUER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE.
INGESTION CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN. NETTOYER LA BOUCHE AVEC DE L'EAU ET BOIRE BEAUCOUP D'EAU PAR LA SUITE. NE PAS FAIRE VOMIR SANS LES RECOMMANDATIONS D'UN MÉDECIN. NE RIE FAIRE AVALER À UNE PERSONNE QUI EST INCONSCIENTE.
NOTES AU MÉDECIN SI DES SYMPTOMES TELS QUE LA PERTE DU REFLEXE PHARYNGE, DES CONVULSIONS OU LA PERTE DE CONNAISSANCE SURVIENNENT

AVANT QUE LA PERSONNE AIT VOMI, ENVISAGER LA POSSIBILITE DE PROCEDER A UN LAVAGE GASTRIQUE AVEC UNE SONDE ENDOTRACHEALE A BALLONNET. LE METABOLISME DE L'ISOPROPANOL FORME DE L'ACETONE QUI PEUT ETRE DECELEE DANS L'URINE ET DANS L'AIR EXPIRE. CONTRAIREMENT A CE QUI SE PASSE EN CAS D'ACIDOSE DUE AU DIABETE, L'ACIDOSE SE PRODUIRA SANS HYPERGLYCEMIE. L'HEMODYALISE DOIT ETRE ENVISAGEE DANS LES CAS D'INTOXICATION AIGUE.

SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

RISQUES D'INFLAMMABILITÉ	INFLAMMABLE
AGENTS D'EXTINCTION	MOUSSE D'ALCOOL. ANHYDRIDE CARBONIQUE. PRODUIT CHIMIQUE SEC.
POINT D'ÉCLAIR.....	47.1 (C)
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION.....	N.D.
MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	LES VAPEURS FORMENT UN MELANGE EXPLOSIF/INFLAMMABLE DANS L'AIR ENTRE LES LIMITES SUPERIEURE ET INFERIEURE D'INFLAMMABILITE. NE PAS ENTRER DANS LES ESPACES CONFINES SANS PORTER DES VETEMENTS DE PROTECTION ADEQUATS AINSI QU'UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME A PRESSION POSITIVE. EVACUER L'ENDROIT DANGEREUX. UTILISER DE L'EAU POUR REFROIDIR LES CONTENANTS EXPOSES AU FEU. LES CONTENEURS PEUVENT EXPLOSER DANS DE LA CHALEUR OU UN INCENDIE. VAPOURS MAY CONCENTRATE IN CONFINED AREAS. LES CONTENEURS EXPOSES A DE LA CHALEUR INTENSE D'INCENDIES DOIVENT ETRE REFROIDIS AVEC DE L'EAU POUR PREVENIR LA FORMATION DE LA PRESSION DE VAPEUR QUI POURRAIT MENER A UNE RUPTURE DU CONTENEUR. LES SURFACES DE CONTENEUR EXPOSEES A UN CONTACT DIRECT A DE LA FLAMME DOIVENT ETRE REFROIDIES AVEC DE GRANDES QUANTITES D'EAU POUR RREVENIR L'AFFAIBLISSEMENT DE LA STRUCTURE DU CONTENEUR. COMBATTRE L'INCENDIE A DISTANCE. RESTER TOUJOURS A L'ECART DES BOUTS DES CONTENEURS A CAUSE DU POTENTIEL D'EXPLOSION. INFLAMMABLE.
RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	N.D.
PUISANCE EXPLOSIVE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX CHOCS MÉCANIQUE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES	N.D.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.....	VOIR SECTION 10

SECTION 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTEL.....	AVERTIR QUE CE PRODUIT EST INFLAMMABLE. ELIMINER TOUTES LES SOURCES D'INFLAMMATION. ISOLER LES LIEUX DANGEREUX ET Y INTERDIRE L'ACCES.ESSAYER DE SE TENIR DANS LE SENS DU VENT PAR RAPPORT AU PRODUIT REPANDU. EVITER TOUT CONTACT DIRECT AVEC LA MATIERE. LES VETEMENTS SATURES DOIVENT ETRE ENLEVES IMMEDIATEMENT AFIN DE PREVENIR TOUT RISQUE D'INFLAMMABILITE. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE APPROPRIE (S'IL Y A LIEU) AINSI QUE DES VETEMENTS DE PROTECTION. N'ARRETER LES FUITES QUE S'IL EST PRUDENT DE LE FAIRE. SUR TERE, ENDIGUER; SUR L'EAU, FAIRE UN BARRAGE. SE SERVIR D'EAU PULVERISEE POUR SUPPRIMER LES VAPEURS; EMPECHER CETTE EAU DE SE REPANDRE. EN CAS D'UNE GRANDE QUANTITES REPANDUE, ENLEVER PAR UN MOYEN MECANIQUE ET METTRE DANS DES CONTENANTS. ABSORBER LES RESIDUS OU LES PETITES QUANTITES REPANDUES AVEC UNE MATIERE ABSORBANTE ET METTRE DANS DES CONTENANTS HERMETIQUES AVANT DE S'EN DEBARRASSER.
--	--

PRODUITS RECOMMANDES: SABLE OU TERRE. RINCER LES LIEUX A GRANDE EAU POUR ENLEVER TOUTES LES TRACES DE RESIDUS. SE DEBARRASSER DU PRODUIT RECUPERE CONFORMEMENT AUX DIRECTIVES D'ELIMINATION. AVERTIR LES AGENCES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT APPROPRIEES.

SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

<p>PROCEDURES DE MANUTENTION ET L'EQUIPEMENT.....</p>	<p>ÉVITER TOUS CONTACTS AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. EVITER DE RESPIRER LES VAPEURS. UTILISER DANS UN ENDROIT BIEN AÉRÉ. SE LAVÉ À FOND APRÈS MANIPULATION. INFLAMMABLE. NE PAS EFFECTUER D'OPERATIONS DE DECOUPAGE, DE FORAGE, DE MEULAGE, DE SOUDAGE OU AUTRES SUR OU PRES CONTENANTS. LES VAPEURS SONT PLUS LOURDES QUE L'AIR; ELLES PEUVENT SE DEPLACER SUR DES DISTANCES CONSIDERABLES JUSQU'A UNE SOURCE DE FEU ET PROVOQUER UN RETOUR DE FLAMME. LES CONTENANTS VIDES PEUVENT RENFERMER DES RESIDUS DU PRODUIT DANGEREUX. METTRE A LA TERRE L'EQUIPEMENT FIXE AINSI QUE LES CONTENANTS QUI SERVENT AU TRANSVASEMENT ET LE MATERIEL DE FACON A PREVENIR L'ACCUMULATION D'ELECTRICITE STATIQUE. LES SURFACES CHAUDES PEUVENT SUFFIRE A ENFLAMMER LE PRODUIT MEME EN L'ABSENCE D'ETINCELLES OU DE FLAMMES ETEINDRE LES LAMPES PILOTES, LES CIGARETTES ET FERMER TOUTES LES AUTRES SOURCES D'INFLAMMATION AVANT D'UTILISER CE PRODUIT ET JUSQU'A CE QUE TOUTES LES VAPEURS SE SOIENT DISSIPÉES. NE PAS UTILISER DE PRESSION POUR VIDER LES FUTS. EVITEZ DE RESPIRER LES VAPEURS ET CONTACT PROLONGE OU REPETE AVEC LA PEAU. LE CANIVEAU A SOUILLE L'HABILLEMENT AVANT LA REUTILISATION. EMPLOYEZ LA BONNE HYGIENE PERSONELLE. SECHER LES VETEMENTS CONTAMINES A L'AIR SEC DANS UN ENDROIT BIEN VENTILE AVANT DE LES NETTOYER. L'OUVERTURE ET LA FERMETURE FREQUENTE DES CONTENANTS ET L'EXPOSITION REPETEE A L'AIR EST A EVITER CAR DES PEROXYDES EXPLOSIFS PEUVENT ETRE FORMS.</p>
<p>D'ENTREPOSAGE</p>	<p>ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS, SEC ET BIEN VENTILE, LOIN DE LA CHALEUR ET DES SOURCES D'INFLAMMATION. UTILISER UN SYSTEME DE VENTILATION A L'EPREUVE DES EXPLOSIONS DE FACON A PREVENIR L'ACCUMULATION DES VAPEURS. PEUT ATTAQUER L'ALUMINIUM A TEMPERATURE ELEVEE.</p>

SECTION 08: CONTRÔLES D'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE

<p>CONTROLES D'INGENIERIE.....</p>	<p>FORTEMENT RECOMMANDEE A L'INTERIEUR DE FACON A PREVENIR LES EMISSIONS FUGITIVES. LES APPAREILS ELECTRIQUES ET MECANQUES DOIVENT ETRE A L'EPREUVE DES EXPLOSIONS. EN PRESENCE DE PERSONNEL NON PROTEGE, LA CONCENTRATION DU PRODUIT DANS L'AIR DOIT ETRE MAINTENUE SOUS LA CONCENTRATION MAXIMALE ADMISSABLE. AIR D'APPOINT: DOIT TOUJOURS ETRE FOURNI POUR REMPLACER L'AIR REJETE (DE FACON GENERALE OU LOCALE). VENTILATION LOCALE RECOMMANDEE LORSQUE LE SYSTEME DE VENTILATION MECANIQUE EST INSUFFISANT POUR MAINTENIR LA CONCENTRATION DU PRODUIT DANS L'AIR DU LIEU DE TRAVAIL SOUS LA LIMITE D'EXPOSITION CONSEILLEE. LORSQU'IL FAUT PENETRER DANS UN ESPACE CLOS (PAR EXEMPLE, DES RESERVOIRS DE STOCKAGE), OBSERVER LA MARCHE A SUIVRE APPROPRIEE, Y COMPRIS EN CE QUI A TRAIT A LA VENTILATION ET A LA VERIFICATION DE L'AIR DU RESERVOIR.</p>
<p>ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONELLE: PROTECTION DE LA PEAU.....</p>	<p>DES GANTS RESISTANTS (VITON, NITRILE) DOIVENT TOUJOURS ETRE PORTES LORS DE LA MANIPULATION DE CE PRODUIT.</p>
<p>PROTECTION DES LES YEUX ET DU VISAGE.....</p>	<p>LUNETTES PROTECTRICES CONTRE LES AGENTS CHIMIQUES; DE PLUS, PORTER UN ÉLÉMENT FACIAL S'IL Y A RISQUE D'ÉCLABOUSSURES.</p>
<p>PROTECTION RESPIRATOIRE</p>	<p>SI L'EXPOSITION DEPASSE LES LIMITES POUR LE LIEU DE TRAVAIL,</p>

MESURES D'HYGIENE UTILISER LE RESPIRATEUR APPROPRIE HOMOLOGUE PAR LE NIOSH. UTILISER UN RESPIRATEUR A CARTOUCHE FILTRANTE PROTEGEANT CONTRE LES VAPEURS ORGANIQUES HOMOLOGUE PAR LE NIOSH OU UN RESPIRATEUR A ADDUCTION D'AIR HOMOLOGUE PAR LE NIOSH. EN CAS DE CONCENTRATIONS ELEVEES DANS L'AIR, UTILISER UN RESPIRATEUR A ADDUCTION D'AIR HOMOLOGUE PAR LE NIOSH, SOIT AUTONOME OU A CANALISATION D'AIR FONCTIONNANT EN PRESSION POSITIVE INTERMITTENTE. FOURNIR DES DOUCHES DE SÉCURITÉ ET OCULAIRES À PROXIMITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL.

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	LIQUIDE
APPARENCE & ODEUR.....	COULEUR JAUNE – SENTEUR CITRON
LIMITE DE DÉTECTION OLFACTIVE	N.D.
DENSITÉ.....	~ 0.987
TENSION DE VAPEUR (MMHG).....	N.D.
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1).....	N.D.
TAUX D'ÉVAPORATION	N.D.
POINT D'ÉBULLITION	100°C
POINT DE CONGÉLATION	0°C
PH	6
SOLUBILITÉ (% DE W/W)	SOLUBLE
COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU	N.D.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	LE PRODUIT EST STABLES SOUS DES CONDITIONS NORMALES D'OPERATION.
CONDITIONS À ÉVITER	ÉVITER TOUTE SOURCE D'INFLAMMATION.
INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER).....	ACIDES FORTS. PEUT CORRODER LE PLOMB ET L'ALUMINIUM. COMBURANTS PUISSANTS. BASES FORTES. LES AGENTS RÉDUCTEURS FORTS MÉTAUX RÉACTIFS (C'EST-À-DIRE, SODIUM, CALCIUM, ZINC ETC.) MATIÈRES RÉACTIONNELLES AUX COMPOSÉS HYDROXYLE. ALLIAGE DE CUIVRE ACIDES FORTS. OXYDANTS.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION.....	DÉCOMPOSITION THERMIQUE PEUT PRODUIRE DES VAPEURS TOXIQUES ET DES FUMÉES DE CHLORURE D'HYDROGÈNE, DES AMINES ET D'AUTRES MATIÈRES ORGANIQUES, ET OXYDES DE CARBONE ET D'AZOTE. OXYDES DE CARBONE. MONOXYDE DE CARBONE. DIOXYDE DE CARBONE (CO2). ALDÉHYDES. FRAGMENTS D'HYDROCARBURE INFLAMMABLES.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE	NE SE PRODUIRA PAS.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

LIMITES D'EXPOSITION	VOIR SECTION 3.
POUVOIR IRRITANT	VOIR SECTION 3.
DL50.....	CHLORURE DE N-ALKYL(C12-16)-N,N-DIMÉTHYL-N-BENZYLAMMONIUM (NO CAS : 68424-85-1) TOXICITÉ ORALE AIGUË : DL50 (RAT) : 344 MG/KG TOXICITÉ CUTANÉE AIGUË : DL50 (LAPIN) : 3 340 MG/KG.
CL50.....	N.D.
SENSIBILISATION AU PRODUIT.....	N.D.
CANCÉROGÉNÉCITÉ	L'ISOPROPYL ALCOOL TEST A NEGATIF A DEUX EPREUVES DE MUTAGENITE; EPREUVES SUR LA SOURIS MICRONUCLEUS ET LE HAMSTER OVARY CHINOIS.
EFFETS SUR LA REPRODUCTION.....	CHLORURE D'ALKYLDIMÉTHYLBENZYLAMMONIUM: - TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT (ORALE, RAT): NOAEL – 10 MG/KG/JOUR MATERNELLE ET NÉONATALE. AUCUNE PREUVE D'EFFET TOXIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT N'A ÉTÉ OBSERVÉE À DES DOSES DE 10 À 100 MG/KG/JOUR ADMINISTRÉES PENDANT LES JOURS 6 À 18 DE LA GESTATION. DES SIGNES ÉVIDENTS DE TOXICITÉ MATERNELLE ONT ÉTÉ OBSERVÉS À DES DOSES ÉLEVÉES DE 100 MG/KG/JOUR. - TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT (ORALE, LAPIN): NIVEAU SANS EFFET OBSERVÉ – 3 MG/KG/JOUR MATERNELLE ET NÉONATALE.

AUCUNE PREUVE D'EFFET TOXIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT N'A ÉTÉ OBSERVÉE À DES DOSES DE 1 À 9 MG/KG/JOUR ADMINISTRÉES PENDANT LES JOURS 6 À 18 DE LA GESTATION. DES SIGNES ÉVIDENTS DE TOXICITÉ MATERNELLE ONT ÉTÉ OBSERVÉS À DES DOSES ÉLEVÉES DE 9 MG/KG/JOUR. - TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION/LE DÉVELOPPEMENT (RAT, ALIMENTATION SUR DEUX GÉNÉRATIONS): NIVEAU SANS EFFET OBSERVÉ – 1 000 PPM. DES EFFETS NÉFASTES MATERNELS ET NÉONATAUX ONT ÉTÉ OBSERVÉS CHEZ LES ANIMAUX À DES DOSES DE 2 000 PPM.

TÉRATOGENICITÉ..... ADMINISTRE PAR VOIE ORALE A DES RATS ET DES LAPINS, L'ISOPROPANOL CAUSE UNE DIMINUTION DU POIDS DU FOETUS CHEZ LES RATS D DES DOSES CONDUISANT A LA MORT DES FEMMELLES ET NE SEMBLANT AVOIR AUCUN EFFET CHEZ LES LAPINS MEME A DES DOSES QUI ONT CONDUIT A UNE MORTALITE SIGNIFICATIVE CHEZ LES FEMELLES. L'ISOPROPANOL NE PRODUIT AUCUNE EVIDENCE DE NEUROTOXICITE LORS DU DEVELOPPEMENT.

MUTAGENICITÉ CHLORURE D'ALKYLDIMÉTHYLBENZYLAMMONIUM: - TEST D'AMES (IN VITRO - CELLULES HÉPATIQUES DES RATS): NON MUTAGÈNE AVEC OU SANS ACTIVATION MÉTABOLIQUE. - ABERRATION CHROMOSOMIQUE (IN VITRO - LYMPHOCYTES HUMAINS): NON-MUTAGÈNE AVEC OU SANS ACTIVATION MÉTABOLIQUE.

PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES N.D.

TOXICITÉ CHRONIQUE..... AUCUNE INFORMATION N'EST HUMAINES DISPONIBLES POUR L'ISOPROPANOL. TOUTEFOIS, ISOPROPANOL EST UNE MATIÈRE TÉRATOGENÈ / BASE DE L'INFORMATION DES ANIMAUX EMBRYOTOXIQUE. UNE ÉTUDE RAT INHALATION A MONTRÉ QUE 2-PROPANOL EST FŒTOTOXIQUES (CAUSÉ UNE RÉDUCTION DU GAIN DU POIDS FŒTAL) EN L'ABSENCE DE TOXICITÉ MATERNELLE. D'AUTRES ÉTUDES ONT MONTRÉ AUCUN EFFET OU DES EFFETS SUR LA TOXICITÉ MATERNELLE. RÉSULTATS POSITIFS ET NÉGATIFS RÉSULTATS MUTAGÈNES ONT ÉTÉ OBTENUS EN CELLULES MAMMALIENNES IN VITRO ET NÉGATIVES DANS LES BACTÉRIES. IL Ne YA AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE HUMAINE POUR L'ISOPROPANOL. CEPENDANT, L'ISOPROPANOL EST CONSIDÉRÉ TERATOGENIC/EMBRYOTOXIC BASÉ SUR L'INFORMATION ANIMALE. UNE ÉTUDE de RAT d'INHALATION A PROUVÉ QUE 2-PROPANOL EST FETOTOXIC (CAUSÉ le GAIN de POIDS FOETAL RÉDUIT) EN L'ABSENCE De la TOXICITÉ MATERNELLE. D'AUTRES ÉTUDES N'ONT MONTRÉ AUCUN EFFET OU EFFETS EN PRÉSENCE DE LA TOXICITÉ MATERNELLE. DES RÉSULTATS MUTAGÉNIQUES POSITIFS ET NÉGATIFS ONT ÉTÉ OBTENUS EN CELLULES MAMMIFÈRES IN VITRO ET RÉSULTATS NÉGATIFS DANS LES BACTÉRIES.

CHLORURE D'ALKYLDIMÉTHYLBENZYLAMMONIUM:
 - TOXICITÉ ORALE (CHIEN – 1 AN – ALIMENTATION) : NIVEAU SANS EFFET OBSERVÉ – 400 PPM. DES EFFETS ÉVIDENTS LIÉS AU TRAITEMENT ONT ÉTÉ OBSERVÉS SUR LE GROUPE QUI A ÉTÉ TRAITÉ AVEC DES DOSES ÉLEVÉES (1 200 PPM). LA TOXICITÉ N'A PAS AFFECTÉ UN ORGANE PARTICULIER ET LE TRAITEMENT N'A EU AUCUN EFFET SUR LA SURVIE
 - TOXICITÉ ORALE/ONCOGÉNICITÉ (RAT – 2 ANS) : NIVEAU SANS EFFET OBSERVÉ – 1 000 PPM. DES EFFETS LIÉS AU TRAITEMENT ONT ÉTÉ OBSERVÉS SUR LE GROUPE QUI A ÉTÉ TRAITÉ AVEC DES DOSES ÉLEVÉES (2 000 PPM). COMPARATIVEMENT AUX GROUPES TÉMOINS, LA SURVIE ET LES INCIDENCES DE TUMEURS N'ONT PAS ÉTÉ AFFECTÉES.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

INFORMATION ÉCOLOGIQUE N.D.

SECTION 13: INFORMATION SUR LA DISPOSITION DES DÉCHETS

L'ÉLIMINATION DU PRODUIT ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE	S.O.
CLASSIFICATION DE TMG	NON-RÉGLEMENTÉ.
NUMERO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT	S.O.
GROUPE D'EMBALLAGE.....	S.O.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION SIMDUT	B2, D2B
CONFORMITÉ DE CPR.....	CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSIFIÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUÉ DU CPR ET CONTIENT TOUTE L'INFORMATION EXIGÉE PAR LE CPR.

SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION	PRÉPARÉ PAR: LE GROUPE DE RÉGLIMENTATION, TÉLÉPHONE - (613) - 744-8896
	DATE DE LA PRÉPARATION: LE 1 JUILLET, 2016

N.D. = NON DISPONIBLE
S.O. = SANS OBJET

L